

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2018

PROCES VERBAL

Présents : C. JEFFROY – Y. LE BRIGANT – M. DANIEL – J-C. LAMANDE – H. SABLON – M-M. PERES – A. FOURNIS – J. FOURNIS - J-L. HENAFF – P. PETIBON – L. DAGORN – F. GUEHL – C. BOZEC – M. GENDROT – B. FUSTEC – I. ADAM (arrivée à 19h15) – J. LEAUTEY – J-F. LEMAIRE – I. ALLAIN – J-P. THIBAUT – F. LEON – R. MORINIERE – A.SOURIMANT – A. LE GALL – V. LAMBLA.

Absents avec procuration : M-E. BAGUE donne procuration à B. FUSTEC
B. PRIGENT donne procuration à C. BOZEC

Secrétaire de séance : A. SOURIMANT

Le procès-verbal du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Le Maire annonce les démissions de 2 Adjointes ; J-C. LAMANDE et M-M. PERES.
M-M. PERES précise que c'est pour raison personnelle (déménagement).
J-C. LAMANDE remercie, notamment pour l'élaboration du PLU, les équipes techniques. Il quitte le bureau municipal pour divergences.
Le Maire remercie les implications de chacun et prend acte des démissions.
J. LEAUTEY constate la nuisance de certains dossiers et les difficultés rencontrées.

➤ **BILAN SAISON ESTIVALE 2018** :

Le Conseil Municipal se rapporte aux bilans de chaque service.
I. ADAM fait remarquer le manque de tables et le manque de musique entre 2 animations.
Autre remarque concernant les gens du voyage et leur comportement.
J-C. LAMANDE précise que Lannion Trégor Communauté peut apporter son aide.
J-F. LEMAIRE dit que lorsque les poubelles débordent il faut appeler LTC.
B. FUSTEC dit que c'était un plaisir de voir la baie sans algues vertes.
J-C. LAMANDE répond que c'est un travail collectif entre le monde agricole et les bassins versants.

➤ **DECISION MODIFICATIVE** :

Y. LE BRIGANT explique la décision modificative : chaudière, plus de dépenses aux services techniques et en régie.

Budget Chaufferie Bois:

Délibération : subvention communale pour les frais d'étude au budget chaufferie
: 35 500€

Section d'investissement- BP 2018

Dépenses

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
20	2031	Frais d'étude	35 500,00 €
Total			35 500,00 €

Recettes

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
13	1314	Subvention communale	35 500,00 €
Total			35 500,00 €

Centre Nautique :

Section de fonctionnement - BP 2018

Dépenses			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant
011	60632	Fournitures - Petits équipements	- 2 500,00 €
011	61551	Entretien et réparation matériel roulant	2 500,00 €
Total			- €

Budget Commune :

Section de fonctionnement - BP 2018

Dépenses				
Chapitre	Article	Fonction	Intitulé	Montant
67	6718	020	Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion -	97 848,00 €
011	60621	020	Combustible	2 000,00 €
011	60632	020	Fournitures de petits matériels	20 000,00 €
011	6135	020	Locations mobilières	13 300,00 €
011	615221	020	Bâtiment public	7 600,00 €
011	61521	020	Terrain	2 100,00 €
011	6232	020	Fêtes et cérémonies	3 000,00 €
023	023		Virement à la section d'investissement	35 500,00 €
Total				181 348,00 €

Recettes

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
78	7875	Reprise sur provision constituée	97 848,00 €
74	7468	Autres attributions et participation	27 000,00 €
74	7411	Dotations forfaitaires	10 000,00 €
74	74121	Dotations de solidarité rurale	38 000,00 €
74	74127	Dotations nationales de péréquation	8 500,00 €
Total			181 348,00 €

Section de d'investissement - BP 2018

Dépenses				
Chapitre	Article	Fonction	Intitulé	Montant
204	2E+06	01	Subventions d'équipement versées	35 500,00 €
Total				35 500,00 €

Recettes

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
021	021	Virement de la section de fonctionnement	35 500,00 €
Total			35 500,00 €

Vote à l'unanimité.

➤ **SDE 22 – ROND-POINT POULODU ET ECLAIRAGE BOULODROME :**

L'éclairage public est à prévoir sur la zone du Poulloudu, le rond-point LIDL et le boulodrome, au regard des travaux qui sont en train d'être réalisés.

Un devis détaillé du SDE sera présenté au Conseil afin d'évaluer le coût de l'opération.

La couleur des mâts reste à choisir.

B. FUSTEC donne sa préférence pour le rouge.

Validation à l'unanimité.

➤ **CONVENTION AVEC LES COMMUNES DE TREDUDER ET LANVELLEC POUR MUTUALISATION DES SERVICES TECHNIQUES :**

Dans le cadre d'une volonté commune de la commune et des communes limitrophes de travailler ensemble, une mutualisation des services techniques de la commune est à

développer pour les communes qui en font la demande. La commune de Lanvellec et Tréduder sont intéressées.

Le Maire demande l'autorisation de signer les conventions entre Lanvellec et Tréduder.

Le Maire demande également l'autorisation de signer toute convention pour une commune qui ferait la demande de bénéficier des services techniques communaux.

Une surcharge de travail est à envisager pour les services techniques.

La question qui se pose est l'embauche d'agents. Il est nécessaire d'échanger avec les communes voisines pour estimer les besoins.

J. LEAUTEY pose la question des 1 607 heures annuelles à mettre en place.

Vote à l'unanimité.

➤ **COPROPRIETE RESIDENCE DE KERANILIZ – PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX TANTIEMES :**

Le Maire rappelle que la commune fait partie de la copropriété de la résidence de Keraniliz depuis l'acquisition de la « Maison des services » située au rez-de-chaussée d'un immeuble comprenant 3 logements au premier niveau.

L'assemblée a décidé de souscrire une police d'assurance pour la copropriété auprès de Groupama (dommages aux biens – incendie – dégâts des eaux – R.C. – protection juridique).

La cotisation s'élève à 746.50€

Propriétaire	Parties communes	Box garage	Total
Commune de Plestin-les-Grèves	36 570 / 100 000 Montant : 266,55		273,00€
Mme HELLEGOUARCH	18 675 / 100 000 Montant : 136,12	3525 / 100 000 Montant : 25,35	165.72€
Mme BERTHOU	18 715 / 100 000 Montant : 136,41	3525 / 100 000 Montant : 25,35	166.02€
Mme MEUDEC	15 465 / 100 000 Montant : 112,72	3525 / 100 000 Montant : 25,35	141.76€
		Sous-total :	746.50 €

Le Maire demande l'autorisation de payer et lever les chèques.

Accord du Conseil Municipal.

J. LEAUTEY demande le devenir de la propriété et rappelle qu'à l'origine il y était prévu une halte-garderie.

➤ **PILON MEDIATHEQUE – DESTOCKAGE DE RESSOURCES:**

Le Maire présente à l'assemblée la liste des titres qui ont été retirés du fonds de la bibliothèque.

Il est proposé une mise au pilon de ces ouvrages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la mise au pilon de 236 documents imprimés, 262 revues adultes / jeunes et 4 CD / DVD.

Les ouvrages seront proposés aux associations et maisons de retraite.

➤ **CONVENTION LOCAUX MUSIQUE – TI AN HOLL/LTC:**

Le Maire demande l'autorisation au Conseil de signer la convention avec LTC pour la mise à disposition de locaux à l'association Office Culturel municipal Ti An Holl pour la pratique de

l'enseignement de la musique. Afin de procéder au versement pour l'année scolaire 2017/2018, le Maire doit signer la convention pour un versement de 4 592€.

Vote à l'unanimité.

➤ **DELIBERATION EMPLOI FONCTIONNEL DGS:**

Monsieur Le Maire informe que le poste de Directeur Général des Services est ouvert sur un poste d'emploi fonctionnel. Suite à la titularisation de Madame SAUGEZ Hélène le 1^{er} septembre, il est demandé la saisine de la Commission Administrative Paritaire du CDG 22 pour le passage en emploi fonctionnel à partir du 1er novembre 2018.

Le Maire demande au Conseil l'approbation du tableau des emplois et des effectifs et la possibilité de saisir la CAP pour avis sur l'emploi de DGS fonctionnel.

Accord à l'unanimité.

➤ **CREATION DE POSTE – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS:**

Tableau des effectifs

Filière Administrative	
1	Attaché
1	Directeur Général des services des communes de 2 000 à 10 000 habitants
2	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe
1	Rédacteur
4	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe
1	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe
2	Adjoint administratif
1	Adjoint administratif - temps non complet 6/35
Police Municipal	
1	Brigadier chef principal
Filière Technique	
3	Agent de maîtrise principal
2	Agent de maîtrise
19	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe
5	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe

2	Adjoint technique
1	Adjoint technique TNC 30,5/35
1	Agent spécialisé principal de 1 ^{re} classe des écoles maternelles
1	Agent spécialisé principal de 1 ^{re} classe des écoles maternelles 17/35

Filière Animation

2	Animateur principal de 1 ^{re} classe
1	Animateur
3	Adjoint d'animation
1	Adjoint d'animation 28/35
1	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe

Filière Sportive

2	Educateur des activités physiques et sportives principal de 1 ^{re} classe
---	--

Filière Culturelle

1	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 ^{re} classe
---	--

Création de poste

Nombre de poste	Grade	Date de promotion	Motif
1	Adjoint technique principal de 2ème classe	01/09/2018	Avancement de grade 2018
1	Adjoint technique principal de 1ère classe	01/01/2018	Avancement de grade 2018
1	Adjoint technique principal de 1ère classe	01/01/2018	Avancement de grade 2018
1	Adjoint technique principal de 1ère classe	01/01/2018	Avancement de grade 2018
1	Agent de maîtrise	01/10/2018	Dossier de promotion interne
1	Agent de maîtrise	01/10/2018	Dossier de promotion interne
1	Directeur Général des services des communes de 2 000 à 10 000 habitants	01/11/2018	Emploi fonctionnel
1	Adjoint technique principal 2ème classe passage d'un temps non complet 29,225/35 à un temps complet	01/09/2018	Evolution temps de travail

Détermination des ratios d'avancement de grade - Année 2018

Nombre de poste	Grade	Ratio (%)
3	Adjoint technique principal de 1ère classe	100
1	Adjoint technique principal de 2ème classe	100

Accord à l'unanimité.

➤ LICENCE COMPETITION CHAR A VOILE POUR UN AGENT DU CENTRE NAUTIQUE :

Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de prendre en charge la licence char à voile de Monsieur Jean Louis PINON pour la compétition.

Vote à l'unanimité.

➤ REMBOURSEMENT DE FRAIS DIVERS A DES ELUS ET DES AGENTS :

Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rembourser différentes sommes avancées par des élus ou agents :

-essence pour M. Yvon Le BRIGANT lors d'un déplacement à LANESTER pour le nouveau véhicule du camping municipal.

Le montant s'élève à 48.27€.

-remboursement de frais avancés par Joëlle FOURNIS : 50€

-remboursement de frais à l'école avancés par la directrice pour des enveloppes et des timbres : 26.05€

Accord du Conseil Municipal.

➤ COMMERCANTS AMBULANTS :

Le Maire expose qu'un espace a été aménagé à Saint-Efflam, en bord de mer, pour l'accueil d'activités de restauration rapide, pendant la saison estivale, ainsi qu'à Beg Douar et à la Roche D'Argent.

Il est proposé la signature d'une convention avec les commerçants intéressés pour fixer les modalités d'exercice de leur activité :

- vente de produits alimentaires,
- respect et règles sanitaires,
- versement de 12.50 € par jour de présence.

Le Maire demande l'autorisation de signer les conventions avec les commerçants ambulants.

Validation de la décision.

➤ **DEMANDE SUBVENTION FNADT :**

L'étude du centre-ville qui vient de démarrer par le Cabinet d'Architecte Tristan de la Prairie, peut faire l'objet d'un financement via le Fond National d'Aménagement du Territoire. Jusqu'à présent, ces fonds n'étaient pas débloqués pour ce type d'étude mais la Préfecture vient d'expliquer que des crédits ont été débloqués, notamment pour les communes ayant remportés l'appel à projet sur les redynamisations de centre-ville. Le Maire demande donc l'autorisation de demander cette subvention à l'Etat. Accord du Conseil Municipal.

➤ **PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION CAE AUX SERVICES TECHNIQUES :**

Le Maire demande l'autorisation au Conseil de prendre en charge les frais de formation de Monsieur Le CALVEZ Christophe pour un montant de 4 724€ TTC. Cette formation entre dans le cadre du CAE. Accord du Conseil Municipal.

➤ **FORFAIT OGEC :**

Le Maire expose à l'assemblée que l'OGEC Notre Dame a sollicité le versement d'un acompte sur la dotation 2018/2019, soit une somme de 4 488.78€. Validation du Conseil Municipal.

➤ **FESTIVAL ARMORICOURT 2018 :**

Le festival Armoricourt qui aura lieu du 28 au 30 septembre 2018 sollicite le soutien de la commune par différents supports, notamment financiers mais aussi techniques. Le Maire demande l'autorisation de verser une subvention exceptionnelle et de signer une convention régissant les rapports entre la commune et l'association dans le cadre du festival. Accord du Conseil Municipal.

➤ **AMF 22 :**

Le Maire propose à l'assemblée le renouvellement de l'adhésion à l'AMF pour 2019. La cotisation s'élève à 1 281.56 € Accord à l'unanimité.

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

- **: Exhaussement de terre à Pen An Allée :**

Le Maire évoque les différents points du dossier. De la terre a été apportée par l'entreprise COLAS mandatée par LIDL, sur un terrain à Pen an Allée. Le constat a été fait en commission d'urbanisme le 06 septembre et un déplacement sur site a été fait le 07 septembre. Un rapport de police municipale a été établi ainsi qu'une lettre de mise en demeure de remise en état du terrain. Une réunion le 10 septembre a été faite avec tous les acteurs concernés ; la commune demandait la remise en état du terrain car il y a un risque de glissement de terrain. L'agriculteur a été sommé de mettre en état. Dès le 11 septembre, Colas s'est engagée à tout retirer. Mercredi 26 septembre un constat de remise en état du terrain (talus, reboisement du talus, vérification des niveaux) a été fait. L'entreprise Colas et l'agriculteur ont décompacté avant les semences. La remise en état a été validée. Un rapport DDTM et gendarmerie seront fait.

I. ADAM remarque que le terrain n'est pas le bon pour accueillir la terre et qu'il faudrait trouver des solutions avec les Bassins Versants. Cela donne une mauvaise image de la commune.

M. DANIEL dit que l'entreprise Colas aurait du demander l'autorisation.

A. LE GALL lit un texte rappelant que les agriculteurs ne sont pas au-dessus des lois. Elle demande ce qu'il en est de la sous-commission à créer et pose question sur la lourdeur administrative. Elle demande également un partenariat.
Le Maire répond que la commission va être mise en place.
J-C. LAMANDE dit que les Bassins Versants sont consultés. Une cartographie est à faire par les Bassins Versants.
Y. LE BRIGANT ajoute que c'est l'entreprise qui a enfreint la loi.

- : Parc sportif :

Le city-stade est livré la semaine du 1^{er} au 5 octobre. « Bernard Herry » est proposé comme nom. L'inauguration du parc scolaire et du city stade sera organisée.

Autre question diverse :

I. ADAM demande si les enterrements civils ne peuvent pas être faits à An Dour Meur ?

Fin de séance à 20h50

Le Maire,
Christian JEFFROY.

